



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2016

**Convocation du 24 novembre 2016**

*Etaient présents : François BIGEARD (Maire), Jacky LAPIERRE (1<sup>er</sup> adjoint), Jean-Luc DERECLENNE (2<sup>e</sup> adjoint), Jacqueline HENRY, Benjamin BONIN, Véronique VINCENT, Denis BONIN, Hélène MOUCADEAU, Gilles BUGNOT, Ginette JOUFFROY, Geneviève BOUILLERET, Christophe POULLEAU.*

*Monique ATWOOD a donné procuration à Hélène MOUCADEAU  
Patrick BOLLET (4<sup>e</sup> adjoint) a donné procuration à Jacky LAPIERRE,  
Michel BRIGATTI (3<sup>e</sup> adjoint) a donné procuration à François BIGEARD,*

**1- Renouvellement ligne de trésorerie,**

Après en avoir rappelé les conditions, M. Lapierre propose au conseil le renouvellement de la ligne de trésorerie pour un montant de 300 000 € sur une durée de 12 mois :

- Taux variables Euribor à 3 mois (-0.3130% le 02/11/2016)
- Taux de marge de la banque (taux effectif global) : 1.20%
- Commission d'engagement : 0.20%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

**2- Décisions modificatives,**

Budget commune :

Suite à une erreur de compte, M. Lapierre propose la DM suivante :

Préfinancement FCTVA

2188	+16 076€
1641	-16 076 €

Suite à des insuffisances budgétaires :

64168	+6 000 €
617	-6 000€

Approbation à l'unanimité.

**3- Bail à ferme : Abbayotte,**

Le 29 septembre 2015 le conseil renouvelait le bail à ferme de M. Chapuis Jean-Pierre consenti par délibération du 07/10/1997 concernant la rente de l'Abbayotte.

Monsieur Chapuis ne souhaite pas renouveler le bail en son nom propre au vu de sa situation prochaine de retraité, et souhaite faire perdurer le bail pour que son collaborateur M. Hugues Richard, puisse continuer à exploiter les parcelles concernées par le bail.

Monsieur le Maire propose de renouveler ce bail dans les conditions de durée et de montants évoqués par délibération 2015-09-29 d,

Et demande au conseil que le bail soit rédigé aux noms de M. Jean-Pierre Chapuis et de M. Hugues Richard, avec la mention jusqu'à leur départ en retraite réciproque.

Le conseil approuve à l'unanimité.

**4- Délibération ONF Nièvre vente de bois,**

Après en avoir délibéré, le conseil demande à l'unanimité à l'ONF :

- Le marquage et la vente du bois en parcelles 4, 5 et 7 (cloisonnements avec éclaircie

du taillis et des petites futaies, bois d'industrie) ;

- Le marquage et la vente du bois en parcelle 24 (bois d'œuvre) ;
- La vente de l'emprise de la route forestière riveraine en parcelle 17 et 19 (bois d'industrie, déjà marqué en 2016) ;
- La vente du bord de route RD 2 en parcelles 19, 20 et 21 (bois d'industrie, marqué en 2015).

#### **5- Autorisation passage échange de terrain avec M. Prêtre,**

Dans le cadre du projet en cours d'échange de terrain entre la commune (Legs Muteau) et M. Prêtre, une autorisation de passage en faveur de M. Prêtre doit être établie.

L'ONF par son expertise juridique et technique, peut apporter son concours en faveur de la rédaction d'un contrat pour un montant de 120 €, soit à la charge de la commune, soit à la charge de M. Prêtre.

Le conseil approuve à l'unanimité cette autorisation de passage et souhaite que l'ONF s'occupe de cette mission d'assistance. Les frais de dossier liés à cette assistance seront pris en charge par la commune.

#### **6- Avenir des biens de la MFR,**

M. Le Maire présente différentes pistes de réflexion concernant cette parcelle et son devenir.

Devant les risques potentiels, de toutes natures, liés à l'abandon et la dégradation des bâtiments de la MFR, Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a sollicité un devis de démolition des bâtiments de la MFR. Attention ! Importante présence d'amiante dans les sols des bâtiments.

La communauté de communes de la Plaine Dijonnaise, dans le but de posséder une réserve foncière, serait éventuellement intéressée pour l'acquisition de ce bien. Toutefois, celle-ci n'a pas de réserve financière pour le moment. La comcom propose que la commune achète le bien et lui revende dans 5 ans.

Plusieurs questions se posent : Que deviennent les bâtiments pendant ces 5 années ? Quels seront les futurs compétences et statuts de la comcom ? Qui seront les élus communautaires et municipaux ?

Considérant que la commune de Fauverney ne souhaite pas être tributaire de tant d'incertitudes, le conseil à l'unanimité, ne souhaite pas donner une suite favorable à l'achat par la commune des biens dans l'attente que la comcom se positionne.

Le Maire souhaite que le dossier et les projets avancent rapidement, afin de ne pas laisser libre court à des occupations illicites et dangereuses des bâtiments.

#### **7- Signature d'une convention avec la préfecture pour la dématérialisation, des actes administratifs et documents budgétaires,**

Considérant que la télétransmission des actes et des documents budgétaires au contrôle de la légalité répond à un besoin réel des collectivités territoriales et améliorera leur efficacité, notamment de par la réduction des délais,

Considérant que la commune de Fauverney est désireuse de participer activement à ce processus de dématérialisation qui constitue une modernisation de l'administration et contribue au développement de l'administration électronique,

Considérant que pour mettre en œuvre la télétransmission des actes et des documents budgétaires au contrôle de légalité, une convention doit être conclue entre la collectivité et la Préfecture pour déterminer la date de raccordement de la collectivité, la nature et les caractéristiques des actes transmis par cette voie, les engagements respectifs de la collectivité et de la Préfecture pour le fonctionnement de ce processus,

Considérant que toute modification de la convention ou de la nomenclature fera l'objet d'un avenant,

Le conseil municipal approuve la signature par le Maire d'une convention entre la commune et le représentant de l'Etat pour la télétransmission des actes administratifs et des documents budgétaires soumis au contrôle de la légalité dès que les services préfectoraux


auront adressé les documents nécessaires.

### 8- Festivités de fin d'année,

- Cyclotille –Téléthon : Passage le samedi 03 décembre 2016 à 9H26. Brioches, cafés, jus de fruits seront offerts,
- 04 décembre : marché de Noël du Foyer Rural à Chassagne,
- 12 décembre 17H30 : commission pour bulletin municipal,
- 14 décembre : distribution des colis des anciens par le CCAS,
- 15 décembre 10H30 : programmiste complexe scolaire,
- 15 décembre 14H00: montage du chapiteau,
- 16 décembre 19H00 : Père Noël place de la mairie, (aux écoles l'après-midi),
- 06 janvier 19H30 : vœux du Maire à Chassagne.

### 9- Divers :

- Remerciements de la famille PAUTET pour le soutien de la commune lors des obsèques de M. Yves Pautet,
- Le conseil approuve la signature d'un bail à ferme sur la parcelle ZK76 dans les mêmes conditions qu'ultérieurement,
- Jacky : ☞ souhaite que le site internet de la commune soit davantage actualisé,
  - ☞ Travaux rue St Georges : canalisation d'eau changée,
  - ☞ Travaux rue Liberté et aval : enfouissement pratiquement terminé, et mise en service des lampadaires rue de la Liberté d'ici fin 2016,
- Hélène : ☞ dossiers PLU seront déposés demain par Jean-Luc dans les administrations,
  - ☞ La préfecture a fait un retour sur le DICRIM le considérant bien conçu, et relativement complet. Quelques modifications ont été apportées. Il sera inséré sur le site internet de la commune. L'information sera portée dans le bulletin municipal,
  - ☞ PCS : le dossier est mis à disposition des élus pour une dernière relecture. Réunion 11 janvier 2017 à 10H00,
- Christophe : ☞ Le repère de crue sera posé au Paquier sur une pierre. S'en occupe,
  - ☞ Suite aux travaux, il est nécessaire de re-sabler le chemin au Roi, comme convenu initialement,
- Jean-Luc : la mise en place de la nouvelle signalétique sur le village est pratiquement achevée,
- Gilles : tirage des affouages a eu lieu mardi 22 novembre.

  
 Le Maire  
François BIGEARD